



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

56 27 2 F0052  
**E**  
Distr.: GENERALE

E/ECA/CMT/1/1/2  
26 décembre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Conférence des ministres africains responsables  
du commerce, de la coopération et de  
l'intégration régionales ainsi que du tourisme

Comité technique d'experts

Addis-Abeba (Ethiopie)  
7-13 février 1996

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Conférence des ministres africains responsables  
du commerce, de la coopération et de  
l'intégration régionales ainsi que du tourisme

Réunion ministérielle

Addis-Abeba (Ethiopie)  
14-16 février 1996

**NOTE SUR LA SUITE DONNEE A LA RESOLUTION 783 (XXIX) RELATIVE A LA  
MISE EN APPLICATION DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY**

**NOTE SUR LA SUITE DONNEE A LA RESOLUTION 783 (XXIX) RELATIVE A LA  
MISE EN APPLICATION DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY**

1. La résolution 783 (XXIX) sur les négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre du Cycle d'Uruguay adoptée par la douzième session de la conférence des ministres africains du commerce réunie du 22 au 24 octobre 1993 à Tunis a donné mandat au Secrétariat de la CEA, en collaboration avec d'autres institutions, d'entreprendre des actions en vue d'assister les pays africains à s'adapter au nouvel environnement créé par les Accords d'Uruguay et ainsi profiter des opportunités commerciales en découlant. Les ministres décidèrent par ailleurs de l'organisation d'une Conférence internationale sur les négociations du Cycle d'Uruguay dont l'objectif serait de se pencher sur les besoins d'assistance technique des pays africains en vue de leur permettre de s'adapter au nouvel environnement commercial international.
2. La présente note a pour objectif de mettre en exergue les différentes initiatives entreprises par le secrétariat en guise de suivi à cette résolution.

**ACTIVITES ENTREPRISES**

3. Le secrétariat a préparé un document intitulé: "Evaluation anticipative de l'impact des accords de l'Uruguay Round sur les économies africaines: analyse préliminaire" (document E/ECA/CM.20/31) qui a été discuté à la vingt-neuvième session de la Commission, vingtième réunion de la Conférence des ministres de la CEA. L'objectif de ce document était, avant tout, de sensibiliser les décideurs africains sur l'impact attendu de la conclusion des négociations du Cycle d'Uruguay sur leurs économies respectives. Le document proposait par ailleurs des actions à entreprendre pour minimiser les effets néfastes découlant de la mise en application des Accords par les pays africains. La recommandation-clé du document était un appel lancé à tous les pays africains pour qu'ils entreprennent, individuellement, une analyse approfondie de l'impact des négociations sur leurs économies, étant donné que les résultats de ce travail constitueraient la base de toutes les actions ultérieures dans ce domaine.
4. En collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation pour l'Unité Africaine (OUA), le secrétariat de la CEA a organisé une "Conférence internationale sur le Cycle d'Uruguay et les économies africaines" dans le cadre de la résolution 783 (XXIX). La Conférence a été tenue à Tunis, Tunisie, du 24 au 27 octobre 1994. Elle a adopté un rapport (document E/ECA/TRADE/94/14) et un "Cadre d'action pour l'assistance aux pays africains" dans le cadre de la mise en application des Accords du cycle d'Uruguay. Un des documents de travail préparé par le secrétariat pour la Conférence portait sur "L'impact possible des accords du cycle d'Uruguay sur les pays africains et les besoins d'assistance technique pour leur mise en application" (document E/ECA/TRADE/94/12/Rev.1). Cette analyse portait sur des informations couvrant vingt-cinq pays africains qui ont envoyé au secrétariat des monographies sur leur secteur commercial.

5. Comme stipulé dans la résolution, la Commission a également préparé un projet d'assistance technique intitulé: "Mise en application des accords du cycle d'Uruguay: assistance aux pays africains". Son objectif est: (a) D'aider les pays africains à s'adapter au nouveau système commercial multilatéral en même temps qu'ils mettent en application les Accords; (b) De renforcer les capacités de négociation des pays africains pour se préparer aux futures négociations commerciales multilatérales; (c) D'améliorer la compétitivité de l'Afrique sur les marchés d'exportation en assurant la formation des ressortissants d'un certain nombre de pays africains en marketing et études de marchés. D'autres institutions telles que la CNUCED, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et le Centre du commerce international (CCI) ont également préparé des projets d'assistance technique dans leurs domaines respectifs. Une réunion inter-agences, sous la présidence de la Tunisie, va être convoquée pour permettre d'harmoniser les différentes contributions.

6. La CEA a également préparé un document sur "La participation de l'Afrique aux futures négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce" (document E/ECA/TRADE/95/13) soumis à cette réunion pour analyse.

7. En outre, il convient de préciser que le secrétariat de la CEA a participé activement aux réunions et ateliers organisés pour discuter des Accords du cycle d'Uruguay. La CEA a notamment participé à l'atelier sur "Les approches possibles à l'évaluation quantitative de l'impact des accords du cycle d'Uruguay" (Genève, juin-juillet 1994).

8. Enfin, soulignons que les efforts déployés par le secrétariat pour concevoir, en coopération avec d'autres agences des Nations Unies, un programme d'assistance technique et mobiliser les ressources nécessaires pour son exécution devraient être appuyés par les Etats membres et leurs partenaires du développement.

**Résolution 783 (XXIX) Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay**

La conférence des ministres

Rappelant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay adoptées à Abuja (Nigéria) en Juin 1991,

Rappelant en outre sa déclaration sur les incidences des négociations d'Uruguay sur le commerce africain adoptée à Addis Abéba (Ethiopie) en mai 1993,

Prenant note de l'état d'avancement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et l'impact des résultats de ces négociations sur les perspectives commerciales et de développement en général des pays africains,

Préoccupée par le fait que les questions encore pendantes qui revêtent un intérêt majeur pour l'Afrique, en particulier l'accès aux marchés, les concessions sur les produits tropicaux agricoles et manufacturés ainsi que les produits dérivés de ressources naturelles sont les plus déterminantes dans l'optique d'un résultat équilibré des négociations,

Consciente des énormes défis qu'auront à relever les pays africains en ce sens qu'ils seront contraints de procéder à une adaptation juridique et politique,

Prenant acte de l'assistance technique fournie aux pays africains participant aux négociations par la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et d'autres organismes.

1. Adopte la Déclaration de Tunis sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay;

2. Invite le Président de la Conférence des ministres africains du commerce à communiquer la Déclaration à tous les participants aux négociations d'Uruguay par l'intermédiaire du Comité de négociation commerciale;

3. Demande à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'aider, dans le cadre des négociations multilatérales d'Uruguay et en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine, les pays à se préparer convenablement pour l'évaluation des résultats prévue dans la Section 9 de la Déclaration ministérielle de Punta Del Este;

4. Demande en outre au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au Directeur général de l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce et au Directeur exécutif du Centre du commerce international d'élaborer un programme d'assistance technique aux pays africains pour répondre à leurs besoins durant la période qui suivra les négociations d'Uruguay en vue;

a) D'aider ces pays à mettre en oeuvre les résultats des négociations d'Uruguay;

b) De renforcer la capacité commerciale et la compétitivité desdits pays pour qu'ils puissent tirer parti des possibilités commerciales qui résulteraient de la libéralisation multilatérale du commerce;

c) De les aider à se préparer pour les futures négociations commerciales envisagées dans certains des accords entrant dans le cadre des négociations d'Uruguay et de définir les objectifs des négociations d'un nouvel ordre du jour relatif au commerce et les modalités de participation à ces négociations;

5. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de renforcer les structures compétentes de la Commission pour qu'elles puissent aider les Etats membres à adapter leurs économies aux changements dans le commerce international résultant des négociations d'Uruguay;

6. Invite les pays donateurs et le Programme des Nations Unies pour le développement à fournir une assistance financière aux pays africains pour leur permettre de s'adapter à la période qui suivra les négociations d'Uruguay;

7. Décide de l'organisation à Tunis d'une conférence internationale, sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Centre du commerce international, sur l'assistance technique aux pays africains en vue de leur permettre d'adapter leurs économies au nouvel environnement commercial international et en particulier aux résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.